

NOTRE POSITION SUR LA P.F.R

Nous avons toujours considéré la PFR comme elle nous avait été «vendue» par la DRH il y a trois ans, c'est à dire la possibilité de revaloriser nos primes au delà des plafonds fonctions publiques actuels. Bien sûr, nous sommes toujours opposés à l'augmentation de la part variable de nos primes qui ouvre la porte à l'arbitraire et à la gestion comptable du travail des uns et des autres. Le gâteau étant petit, pour contenter l'un il faut retirer à l'autre.

Mais le travail que nous avons fait pour défendre l'aspect contraignant et dangereux de notre métier, la mise en valeur des risques que nous prenons a permis d'obtenir une part fonction plus importante que la moyenne des B administratifs. Et de ce fait, dès 2012 nous obtiendrons une revalorisation significative de notre régime indemnitaire.

Cela n'est certes pas suffisant au regard d'autres corps de contrôle avec lesquels nous travaillons, mais c'est une avancée non négligeable pour laquelle nous nous sommes engagés et avons âprement négocié.

La vigilance reste de mise déjà pour sa mise en œuvre en 2011 et sur les engagements pris par la DRH pour 2012.

Enfin, nous considérons que la barque du contrôle est déjà bien lourde pour y ajouter le contrôle technique. Nous continuerons à nous y opposer pour des raisons de responsabilités pénales (d'ailleurs souligné par la direction des affaires juridiques du ministère), d'absence de formations sérieuses (nous ne

sommes pas mécaniciens), d'absence de revalorisation indemnitaire (à quand les primes des finances ?) et parce qu'avec tout ce que l'on nous demande, cela revient à un métier à part entière. Nos contraintes statistiques ne nous en donnent pas le temps.

Le corps des CTT est reconnu par tous, notre compétence notre professionnalisme mérite beaucoup plus que ce qui nous est proposé aujourd'hui. Le combat continue car il est de l'intérêt du ministère et des professionnels de bénéficier de l'expertise des contrôleurs des transports, cette expertise mérite une véritable reconnaissance statutaire et indemnitaire qui aujourd'hui encore fait défaut.

La mise en place dès cette année de la PFR intervient en parallèle avec une réforme totale de l'ensemble de la catégorie B administrative.



A nouveau dispositif, nouvelles méthodes mais avec au moins la mise en œuvre d'un socle minimal ne pouvant pas être en dessous de ce que nous avons aujourd'hui.

Au contraire, nous devons obtenir une véritable revalorisation indemnitaire correspondant à la technicité de notre métier.

LA REFORME DE LA CATEGORIE B

Le projet de fusion des catégories B administratives à savoir les CTT, les SA et les CAM est encore dans sa phase de négociation, car les choses ont pris du retard par rapport au calendrier prévu. Toutefois il est clair que le ministère fera tout son possible pour que le projet de Décret sorte à l'automne pour un passage au conseil d'État, à la direction de la fonction publique puis une promulgation début 2012.

Le mouvement de revendications que nous avons engagé avec vous et les différentes négociations qui ont suivis, ont permis d'identifier le métier de contrôleur des transports terrestres au sein de ce corps fusionné. Si cela n'est pas satisfaisant car le corps des CTT disparaît, le métier, les fonctions, la formation restent ciblés «contrôle des transports». Nous redoutions avant tout la perte de notre spécificité et donc la fin du contrôle tout court.

Maintenant notre combat porte sur l'application future de la réforme et l'intégration dans le NES. Il semble acquis que le recrutement des contrôleurs des transports se fera à BAC +2 comme le prévoit le décret du 11 novembre 1999. Ceci a toujours été une de nos revendications afin de pouvoir intégrer à «l'époque» le fameux CII. Si cela constitue un progrès et une reconnaissance de la spécificité de notre métier, il n'en reste pas moins qu'une véritable politique de reclassement doit avoir lieu parallèlement.

En effet, cela revenant à recruter au 2e niveau de grade (principal), il faut que tous les CTT au 1er niveau soient dans un délai très court «promus» dans le 2e niveau de grade au moyen de l'augmentation du taux de promotion promu-promouvable ou de concours spécifique, comme nous l'avons connu pour le passage d'adjoint de contrôle à contrôleur il y a 20 ans. Ceci est indispensable et sera un de nos combats majeurs, tout simplement pour des questions d'équité et pour valoriser le travail de centaines d'entre-nous.

Évidemment, cela implique aussi un accès plus large au 3e niveau de grade puis ensuite à la catégorie A. Car tout se tient, et si le ministère veut permettre une véritable évolution de carrière dans le contrôle des transports, il faut qu'il donne aux agents la possibilité d'évoluer et de promouvoir leur travail.

Acteur majeur et loyal de l'intersyndical, le SAFACCT continuera à défendre avec opiniâtreté et persévérance le corps des CTT. Les mesures prises pour identifier notre métier dans le futur corps fusionné sont insuffisantes et inadéquates face à la charge permanente de travail et l'ajout de compétences notamment technique en totale opposition avec un statut administratif.

**Pour les élections du 20 octobre 2011
de renouvellement de la CAP des CTT
faites nous confiance
VOTEZ**

UNSA-SAFACCT